

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 16 février 2023

NO 7

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Liste SOS Braconnage + Produits Immobilisants

Bonjour à toutes et à tous,

Avec la conclusion d'une entente de principe, le lundi 13 février dernier, nous vous avons annoncé la fin de TOUS les moyens d'expression et de TOUTES les mesures de visibilité en place. Vous avez été nombreux à nous questionner sur différents éléments en lien avec la centrale d'appel SOS Braconnage – Urgence Faune Sauvage et les produits immobilisants, donc voici ce que nous vous recommandons d'envoyer à vos gestionnaires respectifs afin de régulariser la situation :

Bonjour M. (nom de votre gestionnaire),

Je désire t'informer que je suis maintenant à l'aise d'utiliser les produits immobilisant afin de procéder à la capture d'un animal importun. Par la même occasion, je t'informe que tu peux remettre mon nom sur la liste d'appel de la centrale d'appel SOS Braconnage - Urgence Faune Sauvage.

Ceci étant dit, quelques-uns d'entre vous ont démontré votre intérêt de ne pas retourner sur la liste d'appel, mais vous pourrez très bien comprendre, lors de la présentation de l'entente de principe, qu'il y a un élément monétaire qui est directement lié à cette modalité.

En terminant, cette action est quand même laissée à votre discrétion, mais nous vous le suggérons fortement et nous pourrions vous fournir plus d'explication lors de la présentation de l'entente de principe.

Merci et je vous souhaite une bonne journée !!!

Martin Perreault
Président provincial